

## Lécales et Administratives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE COMMUNE DE MARINGUES DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN Par délibération n° 2018-107 du 18 septembre 2018, le conseil communautaire Plaine Limagne a décidé d'instituer le droit de préemption urbain dans toutes les zones ur...

Type d'annonce : Lécales et Administratives

Date de parution : 29/09/2018

## ANNONCES LEGALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE  
COMMUNE DE MARINGUES  
DROIT  
DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération n° 2018-107 du 18 septembre 2018, le conseil communautaire Plaine Limagne a décidé d'instituer le droit de préemption urbain dans toutes les zones urbaines et zones d'urbanisation future délimitées dans le plan local d'urbanisme de Maringues approuvé le 28 mars 2018.

Cette délibération est affichée pour une durée d'un (1) mois au siège de la communauté de communes et en mairie de Maringues.

Réf. Ordre : 514020